

CONSEIL MUNICIPAL

2026-026

Séance du 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Avis préalable de l'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (AOAJE) relatif au projet d'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petites Mains » – 104-106 rue Pierre Brossolette à Sarcelles

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Jean-Jacques KRYS
Eric CHECCO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Charles SOUFIR
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI

Absents : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET, Patrick TOULMET

Secrétaire de séance :

Serge SAMAMA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.214-1, L.214-1-3, L.214-2 et L.214-5,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L.2324-1 et suivants,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 dite *Loi Plein Emploi*,

Vu le décret n° 2021-1131 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu la demande d'avis préalable formulée le 4 novembre 2025 par Madame Roger Kelly concernant le projet d'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant situé 104-106 rue Pierre Brossolette à Sarcelles,

Vu les pièces complémentaires transmises le 13 décembre 2025,

Considérant que le projet contribue au développement et au rééquilibrage de l'offre d'accueil du jeune enfant sur la commune de Sarcelles,

Considérant que cet avis d'opportunité est un préalable au contrôle réglementaire qui sera effectué pour le Conseil départemental,

Sur le rapport présenté par Isabelle TANDLICH, Conseillère municipale, déléguée à la petite enfance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide que :

Article 1 : La ville de Sarcelles, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant, émet un avis favorable au projet d'ouverture de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petites Mains », situé 104-106 rue Pierre Brossolette - 95200 Sarcelles.

Article 2 : Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, est autorisé à notifier le présent avis à la porteuse du projet et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à son exécution.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise et aux services compétents.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the session.

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26
Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26
Pour le Maire et par délégation

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor of Sarcelles, Patrick Haddad.